

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	21 d. au-dessus de 0.	50 deg.	27 pou. 5 lign. Variab.	Sud.	Soleil.
Midi...	25 d. au-dessus	45 deg.	27 pou. 5 lign.	Idem.	Idem.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
4 h. 8 min.	0 h.	7 h. 49 min.	Premier quart.	13

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PREX :

16 francs pour 5 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 15 juin.

Les tendances progressives des départements se manifestent de plus en plus par l'esprit qui préside aux élections municipales. Dans presque toutes les localités ces élections présentent de bons choix.

Aussi faut-il voir les feuilles ministérielles des départements. Elles ne cessent de recommander aux électeurs municipaux de rester dans l'esprit de la loi de l'organisation municipale. Les conseils doivent se tenir, disent-elles, en dehors de toute politique; ils discutent le budget de leurs communes, votent ou refusent les dépenses, manient leurs deniers communaux, mais ils n'ont ni blâme ni éloge à adresser au gouvernement. « Toutes les fois, dit encore aujourd'hui le *Mémorial de la Dordogne*, que le conseil municipal a voulu envahir le domaine de l'administration générale, pour exprimer par des votes ou des adresses son blâme ou son approbation sur les mesures ou sur les événements politiques, il est sorti du cercle des attributions que la loi trace autour de lui, il a commis un acte d'usurpation répréhensible, quel qu'honorables qu'en soient d'ailleurs les motifs. C'est pour éviter cette confusion de pouvoirs et les fâcheux conflits qu'elle entraîne, que nous insistons sur la nécessité d'écarter les hommes exagérés de toutes les opinions. »

Le *Mémorial de la Dordogne* émet un principe sur lequel nous ne voulons pas nous expliquer; mais devrait-il oublier quelles sont les occasions qui ont produit des manifestations politiques de la part des conseils municipaux? Pourquoi a-t-on dérogé si souvent à cette règle qu'on invoque aujourd'hui? Chaque fois qu'un événement extraordinaire, triste ou heureux, absorbait l'attention publique, les agents du gouvernement n'ont-ils pas provoqué les adresses des corps municipaux? Or, quand ceux-ci employaient leur éloquence à maudire telle ou telle faction, n'abordaient-ils pas par là même le domaine de la politique et n'encourageaient-ils pas les conseils municipaux mal pensants à faire des adresses hostiles au système actuel? Quand on admet un principe, il faut en subir toutes les conséquences, ou bien déclarer nettement que l'adulation seule sera à l'ordre du jour parmi les corps constitués. On se rappelle qu'une vingtaine d'officiers furent expulsés d'un régiment en Afrique pour avoir protesté contre un passage du rapport de M. Clauzel qui attentait à l'honneur du régiment. La conduite de ces officiers, en cette circonstance, était bien excusable; cependant on fut impitoyable. Quelques semaines auparavant, on avait enregistré avec soin dans le *Moniteur* l'adresse des officiers d'un autre régiment, qui renouvelaient leurs promesses de dévouement au roi à l'occasion de l'attentat Meunier. Il y avait dans ce cas, comme dans l'autre, infraction à la discipline, bien que ce fût pour des motifs différents. Cependant les uns furent punis, les autres cités avec éloge.

Eh bien! puisqu'on laisse ainsi les questions politiques envahir les salles de délibérations des conseils municipaux, il faut bien discuter les termes d'une adresse. Avant de la voter et de l'envoyer, qu'on ne se plaigne pas de voir les électeurs choisir pour administrateurs des hommes qui se font de leur opinion un titre à l'élection.

Les élections municipales de Grenoble offrent une preuve re-

marquable de progrès dans l'opinion publique. A aucune époque la démocratie n'a montré plus de discernement dans ses choix, plus de moralité dans ses votes, plus de fermeté, de sagesse et d'ensemble dans l'expression de sa volonté.

Le mérite des candidats n'a pas été examiné seulement sous le rapport de la capacité et des principes politiques; il a été avant tout l'objet d'une investigation scrupuleuse sous celui de la probité et de l'intégrité des mœurs. Aussi, des choix faits sous l'influence de l'opposition n'en est-il pas un seul auquel nos adversaires puissent adresser un reproche autre que celui de manifester énergiquement la tendance démocratique de la population, et ce reproche est pour les candidats nommés un éloge de plus.

Une cause est bien près d'être gagnée quand elle est soutenue avec cette intelligence et cette honnêteté. Le parti aristocratique et le parti démocratique viennent de se trouver en présence; qu'on les suive des journaux, où la lutte a commencé, jusque dans la salle du scrutin où elle s'est terminée par notre victoire; que l'on compare le langage, les actes, les résultats, et l'on verra que cette victoire a été non moins juste que complète.

Les cinq sections avaient à nommer treize conseillers municipaux. Sur ces treize nominations l'opposition en a obtenu neuf, le juste-milieu quatre.

Les opinions des nouveaux élus peuvent être classées ainsi :

Opposition démocratique,	7
Opposition constitutionnelle,	2
Tiers-parti,	1
Juste-milieu pur,	3
<b>Total,</b>	<b>13</b>

L'opposition comptait parmi ses membres sortants MM. Navizet, Buisson, Rocour, Giroud, Saint-Romme; elle les a tous fait rentrer à l'exception de M. Saint-Romme qui, n'habitant presque plus Grenoble, n'a pas voulu accepter un nouveau mandat. (*Patriote des Alpes.*)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES DE STRASBOURG.**

Les élections municipales de la première section ont eu lieu. Le nombre des électeurs inscrits était de 217; le nombre des votants s'est élevé à 158.

Majorité absolue, 80.

M. Schützenberger, maire, conseiller sortant, a obtenu	154 voix.
M. Liechtenberger, avocat, conseiller sortant,	109
M. Frédéric de Türkheim, député, ancien maire, conseiller sortant,	45
Voix perdues,	4

En conséquence, MM. Schützenberger et Liechtenberger ont été proclamés membres du conseil municipal.

Ce résultat n'a rien qui doive étonner quant à M. Schützenberger, puisque toutes les opinions avaient réuni leurs suffrages sur lui.

La nomination de M. Liechtenberger est un beau triomphe pour les patriotes, surtout dans le quartier de la préfecture, là où l'administration a cru pouvoir disposer facilement de la majorité. Le patriote dévoué, celui que les cajoleries du pouvoir n'ont pas plus ébranlé dans ses convictions politiques que les vexations et les persécutions dont il a été l'objet, l'a emporté à la majorité immense de 109 voix contre 45.

Comparé au bulletin de 1831, ce résultat montre que dans les classes populaires le mouvement de l'opinion n'a pas suivi la pente sur laquelle se sont laissés entraîner un instant les électeurs politiques.

En 1831, dans le même quartier, M. de Türkheim avait obtenu 138 voix, et M. Liechtenberger, 77.

En 1837, M. de Türkheim, qui est député cependant, ne

Il y a d'abord le feuilletonniste vertueux; c'est lui qui cherche le côté moral des vaudevilles du Palais-Royal et des Variétés. La vue d'une soutane sur la scène lui donne des attaques de nerfs, et le moindre calembour tant soit peu équivoque lui fait monter le rouge au visage. Son style est plein d'onction; son écriture est un vase sacré d'où coulent incessamment des flots d'éloquence chrétienne; bref, ses articles sont des sermons en neuf colonnes au lieu d'être en trois points.

Le feuilletonniste humanitaire fait de l'art pur; il se place au point de vue social, cite Kant, Hegel, Fichte, auteurs qu'il connaît beaucoup de nom, gourmande l'humanité et raisonne et déraisonne sur ceci, sur cela et sur beaucoup d'autres choses encore. Ses tartines métaphysiques et utilitaires partagent, avec les charades de notre Simon, le privilège d'exercer l'intelligence des lecteurs; mais Simon leur semble trente fois plus intelligible que le feuilletonniste humanitaire, qui, tout bien considéré, est l'écrivain le plus cruellement ténébreux du monde.

En esquissant, ces jours derniers, le *Tityre du feuilleton*, nous vous avons montré un des individus les plus curieux de cette famille littéraire: celui qui fait de la poésie sur toute espèce de sujet, qui invoque les prairies, les naïades, les faunes et les pâquerettes à propos des drames de M. Francis Cornu, et qui improvise des éloges et des idylles en analysant les vaudevilles de M. Paul Foucher.

Mais le roi du feuilleton, c'est le feuilletonniste à côté; c'est lui qui a inventé le moyen de faire ou plutôt de ne pas faire neuf colonnes sur un ouvrage qu'il n'a pas vu représenter: son procédé est simple; pour en venir là, il vous parlera de tout ce que vous voudrez, excepté de la pièce dont il rend compte.

Enfin nous avons les feuilletonnistes grands seigneurs qui, s'il faut les en croire, mènent une joyeuse et folle existence, écrivant leurs articles dans des boudoirs tendus de soie et de velours, et sablant le champagne comme des officiers d'opéra-comique. Ce sont eux-mêmes qui prennent la peine de l'annoncer à leurs lecteurs, quand ils en ont. Ceux-là savent habilement se substituer aux vaudevilles dont ils sont censés

recueillir plus que 45 suffrages, et M. Liechtenberger en obtient 109. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

**NOUVELLES D'AMÉRIQUE.**

Les nouvelles commerciales sont assurément celles qui touchent de plus près le public; aussi ne croyons-nous pas devoir différer la publication de la lettre suivante, que nous empruntons au correspondant ordinaire :

New-York, 16 mai 1837.

Je terminais ma dernière lettre en vous annonçant la faillite de la *Dry-Dock-Bank*: une heure après le départ du paquebot, les autres banques avaient pris la résolution de racheter tous les billets de cette institution; mais il était trop tard: la confiance, une fois ébranlée, ne se rétablit pas aisément; les billets de banque furent généralement compris dans le même discrédit; on courut sur la *Tradesmen's* et *Merchant's-Bank*, et peu s'en fallut que la banque d'Amérique ne laissât protester un ordre du trésor. Dans cet état de choses, les présidents et les caissiers de toutes les banques de la ville se réunirent et résolurent pour le lendemain une suspension générale de paiements en espèces. L'impulsion donnée par le grand centre commercial de l'Union ne devait pas tarder à agir sur toutes les places de commerce; nous avons déjà appris la suspension des banques des états de New-York, de Philadelphie, de New-Jersey, de Boston, de Providence, de Baltimore, etc. Les banques, en suspendant, ont cependant déclaré qu'elles étaient parfaitement solvables, que leurs crédits dépassaient de beaucoup leurs dettes, mais qu'elles n'avaient pas en caisse une quantité suffisante de numéraire pour faire face à des demandes inattendues. C'est à la sollicitation de nombreux meetings de marchands que cette mesure de suspension a été adoptée dans les grandes villes; mais avant de décerner aux banques un certificat de civisme et d'habileté, comme l'a fait publier un large actionnaire des banques dans un meeting composé presque entièrement de gros capitalistes, il faut dire très-franchement que ces institutions n'avaient à choisir qu'entre une suspension qui leur conserve leur charte et leur assure de beaux bénéfices, ou une banqueroute qui les mettait sous les scellés du chancelier: il fallait suspendre à l'heure même ou faillir une heure après.

Le jour de la suspension, mercredi, dès le matin, *Wall-Street* était encombrée d'une foule immense; le haut commerce, les banquiers, courtiers, etc., étaient là, observant avec anxiété l'effet produit sur l'esprit public. Eux qui, depuis un mois, excitaient à l'insurrection, ils commençaient à montrer la crainte que leurs excitations n'eussent agi sur les classes ouvrières, et que le peuple, irrité des souffrances qu'il éprouve et éclairé sur leur véritable cause, ne se tournât contre ses imprudents provocateurs. Heureusement, le bon sens populaire l'emporte sur la haute raison des coulissiers de la Bourse. Une foule immense était réunie dans *Wall-Street*, s'occupant des déplorables nouvelles du jour; mais pas le moindre signe de désordre n'est venu justifier la défiance de la municipalité whig, qui entrait précisément en fonctions ce jour-là, et avait, pour rassurer ses champions, mis la milice sous les armes. Le lendemain, débarrassé des craintes d'agitation populaire, on s'est occupé davantage des conséquences commerciales qu'aura la suspension. Pour l'effet produit à l'extérieur, personne ne doute qu'il ne soit terrible; la confiance dans les maisons américaines s'était évanouie en Europe; on comptait encore sur les banques: leur suspension portera le dernier coup au crédit. Quant à l'influence que cette mesure aura à l'intérieur, on espère qu'elle sera momentanément favorable aux commerçants pour lesquels les banques pourront escompter plus libéralement, n'étant plus forcées de se renfermer dans les limites du numéraire de leurs caisses. Mais si les gros commerçants espèrent quelque soulagement, les détaillants et les ouvriers ont commencé déjà à souffrir. La dépréciation des *bank-notes* était la conséquence naturelle et prévue de la suspension; elle est déjà de 12 à 15 pour cent: aussi on trouve difficilement un détaillant

s'occuper, et vous parlent de leur chien ou de leur robe de chambre, à propos des œuvres de M. Ancelot.

A l'heure qu'il est, Paris se trouve entièrement dépourvu de feuilletonnistes; ces Messieurs se sont envolés avec les premières chaleurs. Les Batignolles, St-Denis, Montmartre, Passy, abritent leurs gloires initiales. Ils sont çà et là, méditant sur la brise, sur le lever et le coucher du soleil, analysant le chant de l'alouette, disséquant les roulades du rossignol et se figurant qu'ils vivent à quinze lieues de Paris, dans le castel confortable de quelque séduisante comtesse.

Ce qui ne les empêche pas d'adresser par la poste à leurs journaux, tous les dimanches, le brillant compte-rendu des représentations de la semaine, sauf à voir les pièces ensuite.

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire. » (*Charivari.*)

**JUSTICE DE PAIX.**

UN MARI FANFARON.

Le mari fanfaron est ordinairement brun, blond ou roux, de grande, de petite ou de moyenne taille; mais le plus souvent il a cinq pieds six pouces, porte une barbe de sapeur noire et luisante, et une moustache à faire reculer un Kalmouk.

Hors du domicile conjugal, le mari fanfaron est un lion, un tigre, un pacha à l'endroit de sa femme. Quand il en parle, il se pose à l'orientale, et de sa bouche superbe et dédaigneuse tombe sur sa malheureuse épouse absente le despotisme le plus dur, le plus lourd, le plus intolérable que jamais discipline de Mahomet ait pu soupçonner. La plus simple plaisanterie sur l'infaillibilité de son autorité maritale le met dans une fureur terrible, qui ne peut se calmer qu'au moment où il pose la main sur le cordon de la sonnette pour rentrer chez lui. Le mari fanfaron n'a jamais de passe-partout et porte toujours un chapeau à haute forme. A cela près, il a toutes ses aises, ainsi que vous l'allez voir par l'épisode suivant de l'audience de M. le juge de paix.

Des dires, défenses et répliques respectives des parties résultent les faits consignés dans le procès-verbal qu'on va lire.

**LE FEUILLETON A PARIS.**

Les journaux réalisent la vieille fable que nos aïeux débitaient sur le caméléon avec un aplomb si parfait. Ce sont des êtres essentiellement multifaces dont le premier et l'essentiel de leur être est de se composer, chaque matin, une physionomie toute différente de celle de la veille; et cela sous peine de déplaire à ce farouche autocrate qu'on appelle L'ABONNÉ.

Durant six jours de la semaine, c'est le *fait-Paris* qui prédomine dans les journaux. Il ne néglige rien pour conserver la forme dont il jouit: style, esprit, imagination, il ne délaisse aucun moyen pour en venir à son but; vraie mosaïque, où le diamant donne la main à la comédie, où le rire n'est séparé des larmes que par trois ou quatre lignes. C'est par le *fait-Paris* que sont révélées les annonces de suicides par amour et par charbon, d'incendies où les assistants se sont toujours parfaitement conduits; c'est à lui que sont dévolues les morts de tous les cénacles français et les naissances de tous les moutons à trois têtes.

L'abonné s'endort alors sur son journal et passe une nuit orageuse. Cent rêves fantastiques viennent troubler son sommeil. Il est à la Morgue, il entend des coups de pistolet, est arrêté, vole, assassiné; ou bien ses songes sont dorés et couleur de rose: il voit un brave ouvrier se précipiter dans la Seine et ramener une femme aux applaudissements de la foule; il aperçoit un vertueux pompier qui s'aventure dans les flammes pour sauver un vieillard paralysique. Heureux abonné!... bénis trois fois le *fait-Paris*... bénis-le... c'est lui qui te fait ces loisirs!... Mais voici le lundi qui point à l'horizon, et avec lui l'immonde tactique dramatique plus connue sous le nom de feuilleton des théâtres. Le *premier-Paris*, grêle et chétif, emprunte, sous des formes lilliputiennes; l'Italie, l'Espagne, l'Amérique, l'Afrique, toute cette kyrielle de pays, en un mot, les formes de la rubrique ÉTRANGER, se tient coite dans un petit coin peu apparent, et le *fait-Paris* prend ses vacances. C'est aux feuilletonnistes dramatiques. C'est une famille excessivement nombreuse qui peut se subdiviser en autant de classes qu'il y a de journaux.

qui veuille rendre en argent la balance d'un billet de 5 dollars; il préfère faire crédit à ses pratiques et ne pas vendre aux étrangers. Quelques-uns, par exemple, les cafetiers, restaurateurs, boulangers, etc., donnent des bons payables en marchandises. On pense donc à la création de billets au-dessous de 5 dollars; à Philadelphie, le conseil municipal a déjà ordonné l'émission de billets depuis 50 sous jusqu'à 3 dollars, rachetables en deux années, et garantis par la ville, pour une somme de 150,000 dollars. La dépréciation, quelque malheureuse qu'elle soit pour le moment actuel, et pour la perturbation qu'elle apportera dans l'exécution des contrats stipulés sous l'influence du crédit des billets, au moment de la reprise des paiements, la dépréciation serait cependant un mal comparativement léger si elle était uniforme pour tous les états, uniforme pour toutes les bank-notes, uniforme pour une certaine période de temps; mais songez aux calamités qu'entraîneront les fluctuations causées à chaque instant par les émissions plus ou moins grandes des banques, par le degré de confiance qu'on aura dans chacune d'elles, par les nouvelles qu'apporteront les paquebots d'Europe et les malles-postes de l'intérieur! Je n'ose vous répéter les prédictions sinistres qui circulent dans le monde commercial, non que j'aie peur d'exagérer, mais plutôt par crainte de manquer d'expressions pour vous dépeindre l'état déplorable des affaires. On est presque disposé à regarder comme légers les maux qu'engendra la suspension de paiements de 1814; ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis trois ans, on a marché pas à pas dans le sentier frayé par la rage de la spéculation avant 1814, et, pour parler franchement, on sera entraîné jusqu'au précipice qui le termine.

J'ai malheureusement à vous apprendre que les intérêts du commerce français viennent d'être directement compromis à la Nouvelle-Orléans et à New-York par la faillite des deux premières maisons de banque françaises de ces deux villes: toutes deux avaient à leur tête des négociants suisses, mais elles font d'énormes affaires de banque avec la France. Jeudi nous avons appris, à New-York, que M. Nicollet, consul suisse à la Nouvelle-Orléans, s'était brulé la cervelle en se voyant forcé de suspendre ses paiements. Ce respectable négociant, à qui une longue et irréprochable carrière avait assuré l'estime générale, s'est vu en butte, au moment de son malheur, à d'infâmes calomnies qui l'ont probablement poussé à cet acte de désespoir. Le chiffre de cette faillite est énorme; on croit qu'elle a déterminé celle de l'honorable maison de New-York dont je parlais tout-à-l'heure, et qui a jeté la consternation dans le commerce français. Les traites de cette maison étaient préférées à tout autre papier et regardées comme aussi sûres que de l'or et de l'argent: une heure avant qu'on annonçât sa suspension, son crédit était plus haut que celui de toute autre; elle a reçu des offres de secours considérables de la part de plusieurs banques, mais elle a cru devoir arrêter dans l'intérêt de ses créanciers.

Une autre maison française, aussi faisant la banque pour des sommes moins considérables, mais jouissant du plus haut crédit, a également manqué hier.

Ces nouvelles seront un coup terrible pour le commerce en France; mais elles ne peuvent y être ressenties plus vivement qu'ici. Il est à craindre que quelques-uns de nos commerçants ne soient entraînés dans la ruine de ces deux maisons. Il n'y a plus ni courage ni sacrifice qui puissent faire tête à l'orage; quoiqu'il arrive cependant, le commerce français aura conservé jusqu'au bout son honneur intact, et il n'aura cédé que quand le sol se sera écroulé sous lui.

COMMENCEMENT D'HOSTILITÉS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

Une escadre mexicaine était chargée de mettre à exécution le décret par lequel les ports du Texas avaient été déclarés en état de blocus: cette escadre s'est emparée de plusieurs navires partis de la Nouvelle-Orléans et chargés d'armes et de munitions de guerre pour le Texas. Une de ces prises, celle du *Champion*, a amené l'intervention violente d'un navire de guerre américain le *Natchez*. Nous empruntons au bulletin commercial de la Nouvelle-Orléans du 5 mai le récit des faits qui se sont passés en dehors de la barre du Brassos-Saint-Yago:

« Le 12 avril, le commandant du *Natchez* envoya un message à terre, dans lequel il demandait que le navire américain le *Champion* fût relâché, menaçant, en cas de refus, d'exercer des représailles sur un brick armé mexicain, qui se trouvait à l'ancre en dehors de la barre. Le commandant du port répondit qu'il lui était impossible de relâcher le *Champion*, et ordonna aux officiers du canot, auxquels il remit un message pour le capitaine du sloop américain, de quitter immédiatement la côte. Le *Natchez* resta à l'ancre jusqu'au 16, et à cette époque ordonna au brick de guerre mexicain d'amener son pavillon, ce que celui-ci refusa positivement, à moins qu'on ne fit feu sur lui. On tira immédiatement sur lui un coup de canon, et le

brick ayant amené son pavillon, le sloop américain s'empara de lui. Le fort et le navire le *Bravo* commencèrent aussitôt une forte canonnade contre le *Natchez* et un navire marchand, le *Climax*, sans leur faire aucun mal.

« Le *Natchez* resta en dehors de la barre jusqu'au 18, et son commandant, ayant de nouveau demandé que le *Champion* fût relâché, mais n'ayant pas obtenu de réponse, expédia le brick mexicain à Pensacola avec un équipage de prise à bord. »

P. S. — 17 mai au matin. — Le mauvais temps ayant empêché le paquebot de mettre à la voile hier matin, je puis vous annoncer deux nouvelles importantes. La législature de New-York a définitivement passé le bill autorisant les banques à suspendre leurs paiements en argent; je n'ai pas le temps de vous en faire connaître les dispositions, je vous en reparlerai dans ma prochaine lettre. Le *Globe* de Washington, arrivé ce matin, contient une proclamation du président ordonnant une convocation extraordinaire du congrès pour le premier lundi de septembre.

Les banques de tous les états où la nouvelle de la suspension des banques de New-York est arrivée ont également suspendu, excepté la *Cely-Bank*, de New-Haven, la *Metropolis-Bank* et la *Washington-Bank*, toutes deux à Washington. Cette suspension générale des banques nécessitera la convocation extraordinaire des législatures particulières d'un grand nombre d'états. V. V.

L'ébranlement donné par les fêtes du mariage est tel que les chambres ont peine à s'en remettre, et que la session semble finie de fait. Aujourd'hui la chambre des pairs a adopté trois projets de loi, dont deux sans discussion et un après quelques observations d'un ministre; cependant à trois heures et demie il n'y avait déjà plus personne dans la chambre, et à quatre heures la séance était levée. La chambre des députés s'est montrée presque aussi expéditive. Ainsi donc la session ne se prolonge que pour la forme. Tout ce que la France gagnera à ces profusions royales auxquelles les députés et les pairs sont allés prendre part, ce sera d'avoir un budget voté en poste par les députés, enregistré sans discussion par les pairs; ce sera de voir la chambre des députés se séparer sans avoir examiné ni discuté les lois d'utilité publique qui lui ont été soumises, peut-être même sans avoir terminé une seule loi de chemins de fer. La loi sur les attributions municipales, loi qui aurait son utilité, tout imparfaite qu'elle est, loi qui est pendante depuis quatre années, sera probablement rejetée à une autre session. Les chambres ont dormi un mois pour donner le temps au ministère du 15 avril de s'organiser. Le ministère organisé s'est trouvé si embarrassé qu'il s'est bien gardé d'imprimer aux chambres une direction plus active et de les faire sortir d'une espèce d'apathie qui convient à son tempérament; puis il a fallu aller faire cour à Fontainebleau et à Versailles, et aujourd'hui il n'y a plus moyen de retenir ni pairs ni députés que le mois de juin rappelle à leurs affaires. Il n'y a que les affaires du pays qui restent en souffrance et dont personne n'a plus le temps de s'occuper. C'est ainsi qu'on s'y prend pour faire sentir à la France les avantages du gouvernement représentatif. (Courrier.)

Hier, à six heures du soir, le nommé Antoine Huchard, âgé de 47 ans, syndic des ports des Brotteaux, averti par les cris que poussaient une multitude de personnes, s'approche et apprend que c'est un homme qui se noie. Huchard se précipite aussitôt dans le Rhône, et un instant après repartit tenant le malheureux qu'il a ramené sain et sauf au bord du Rhône. Nous avons appris que la personne qui se noyait se nomme Mathieu Mex, ouvrier en soie, cours Lafayette.

Ce n'est pas la première fois que le nommé Huchard a été signalé à la reconnaissance publique pour un pareil dévouement; il est déjà porteur de trois médailles, dont une en or. Nous pensons que l'autorité saura tenir compte à Huchard de sa généreuse conduite, car l'on ne saurait trop récompenser et encourager de semblables dévouements.

AVIS DE LA PRÉFECTURE.

Un ballot du poids de 30 kilogrammes, 8 hect., marqué M. R. C., n° 3, portant le timbre de la douane de Lyon, et contenant une boîte pleine de lames d'acier fort minces et de la largeur d'une demi-ligne, a été trouvé le 7 juin, à Etoile (Drôme), dans un champ près la route de Lyon à Marseille.

Le lendemain Batisat ne vient pas, ni le jour d'après; et ce fut en passant un beau matin devant la porte du petit café que le maître, lui faisant signe de la main gauche, lui montra de la droite une petite carte de 35 f. 75 c. pour déjeuner, soupe, rafraichissements et quatorze heures de frais de billard, douze à la lumière.

Le total parut monstrueux à Batisat qui vérifia long-temps les articles, qu'il trouva, hélas! trop justes; mais arrivé à celui du souper, à ce chiffre de 12 fr., il sauta en l'air, enchanté d'avoir une occasion de discuter, et prétendit que, n'ayant pas soupé, les autres au lieu de 12 fr. ne devaient en dépenser que huit.

« Mais, M. Batisat, vous leur avez dit de s'arranger comme ils voudraient; ils m'ont commandé pour 12 fr., j'ai donné pour 12 fr.: vous êtes le perdant; je ne connais que vous, moi. — Je ne vous paierai pas 35 fr.; arrangez-vous comme il vous plaira. — En ce cas, j'irai présenter le mémoire à votre femme, elle sera plus raisonnable que vous. — A ma femme! le mémoire à ma femme! présenter ce mémoire à ma femme! M. Félix, êtes-vous Français? — Il faut que M<sup>me</sup> Batisat sache que vous ne voulez payer vos dettes. — En ce cas, c'est à la mort entre nous deux, M. Félix: vous avez le malheur de parler de ça à ma femme, il faut qu'un des deux.... — Pas du tout; c'est bien assez de perdre mon argent, ne m'exposer encore à perdre autre chose: M<sup>me</sup> Batisat recevra le poulet. — Le limonadier fut moins féroce qu'il ne l'annonça. M<sup>me</sup> Batisat ne sut rien, par lui du moins; mais le malheureux débiteur s'entêtait, et pour cause, à ne pas solder le mémoire, fut à Félix de le citer devant le juge de paix, qui, comme nous l'avons dit, fut le juge de paix de l'affaire. — Parties et témoins entendus, M. le juge de paix, dans sa pitié, a réduit le mémoire de 4 fr., et accordé à Batisat de payer par petites sommes, qu'il a promis de prélever en sa poche sur certains travaux extérieurs dont M<sup>me</sup> Batisat n'a pas le contrôle. »

« Va donc pour le déjeuner, le plus tôt qui aura perdu trois parties régale de tout. — Convenu, en vingt-quatre; je vous rends à chacun quatre points. — Il était neuf heures du matin. On va au petit café, on boit l'absinthe, on joue, Batisat perd; on déjeune, on joue le café, les cigares, le punch, la bière, les verres d'eau, le rhum, le kirsch, l'anisette, l'eau de noyaux, Batisat perd et demande sa revanche. Quoi jouer? On n'a plus soif, on a bien déjeuné. Mais il faut une revanche à Batisat, il la demande avec prière, avec menace, avec rage; il propose un souper de 12 fr. en quatre parties liées. — On se remet au billard; mais quatre parties liées à trois ne se font pas lestement, et onze heures du soir sonnent, quand les deux voisins de Batisat, jetant leurs queues sur le billard, sortent de nouveau vainqueurs de cette lutte acharnée. En vain Batisat demande une nouvelle revanche; cette fois ils ont faim, et ne songent qu'au souper, qu'ils s'empressent de commander aussitôt. — Pendant qu'on met le couvert, qu'un garçon apporte sur la table le pain, le vin, les salières, et qu'un autre est allé chez le rôtisseur chercher une volaille, Batisat, qui de fatigue est tombé sur un tabouret, se prend à réfléchir, et se levant tout d'un coup en regardant la pendule: — Onze heures! est-il possible! C'est trop tard pour souper. D'ailleurs, je n'ai pas faim. Messieurs, excusez-moi, mais je ne me sens pas bien, j'ai besoin de dormir; et puis, ma femme est malade, il faut avoir un peu de pitié. — Laissez donc, ça sera bientôt fini, l'affaire d'une demi-heure. — Non, vraiment, là, sans plaisanter, il faut que je rentre. — Et le pauvre Batisat fait des grimaces, s'essuie le front, regarde la pendule; l'aiguille fatale avance toujours, elle a passé onze heures, il n'y tient plus, et se sauve en disant à ses voisins de souper à leur fantaisie et qu'il viendra régler le lendemain. »

Le propriétaire du ballot peut le réclamer à M. le maire de ladite commune.

M. Vadoux, négociant, nous prie de faire connaître au public qu'en arrêtant pour 125 fr. (et non pour 100 fr., comme on nous l'avait rapporté) la vente judiciaire qui avait lieu lundi dernier sur la place de la Croix-Paquet, il n'a été que l'intermédiaire d'une personne charitable qui veut rester inconnue.

Faits Divers.

LE GÉNÉRAL CONRAD.

La mort vient de frapper en Espagne un de nos braves officiers, le général Conrad, commandant la légion étrangère. Né à Strasbourg, entré au service en 1806, il fit toutes les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, et fut décoré des mains de l'empereur sur le champ de bataille de Leipsick. Il prit part à la prise d'Alger, et, nommé depuis lieutenant-colonel de la légion étrangère, il passa en Espagne où ses qualités personnelles pouvaient seules retenir les soldats de cette légion, laissés si long-temps sans solde et dans le plus entier dénûment.

Voici un extrait de la dernière lettre que le général Conrad a adressée à sa femme, en ce moment à Paris:

« Pampelune, 2 juin. — Je viens encore de réduire la légion à deux bataillons et deux escadrons. Le 1<sup>er</sup> juin, elle sera réduite à un seul bataillon et deux faibles escadrons, et alors je rentrerai en France pour y prendre les eaux, dont j'ai le plus grand besoin. — Ce que j'ai souffert depuis neuf mois n'est pas à dire, et jamais rien ne saurait m'en indemniser; enfin j'aurai fait mon devoir en brave et bon chef, aucun reproche ne peut m'être fait. Je pars dans une heure pour Puente la Reyna. — Encore un peu de bonheur, et bientôt je serai hors de ce guépier; mais jamais je n'aurai couru d'aussi grands dangers que ceux que je vais courir, si nous joignons l'ennemi; car mes officiers et mes soldats sont démoralisés par suite du manque d'argent et des privations qu'ils ont éprouvées. Il faudra plus que jamais payer de ma personne pour soutenir jusqu'au bout ma réputation, celle de la légion et celle de l'armée française, que nous représentons ici. »

Le général Conrad laisse sans fortune sa veuve et trois enfants, dont deux fils. Le gouvernement ne doit-il pas s'empresser de les adopter? — On lit dans le *Messenger*:

« La liste officielle, publiée par un journal ministériel, portait à quatre cent quinze environ le nombre des députés invités à Versailles. Nous sommes en mesure de donner la liste exacte des membres de la chambre qui n'ont pas été invités et de ceux qui ne se sont pas rendus à l'invitation. — *Députés non invités*: MM. Ailhaud de Brisis, Audry d. Puyraveau, de Balzac, Bernardi, Berryer, Blin de Bourdon, de Bryas, Buon, Caumont-Lafayette, Cordier, Cormenin, Deshormeaux, Dupont (de l' Eure), Ducluzeau, Dugabé, Durosier, Faure, Fitz-James, Gardès, Garnier-Pagès, de Gras-Préville, de Grasset, d'Hautpoul, Hennequin, de Laboulie, Legendre, Georges Lafayette, Mathieu (Saône-et-Loire), Périn, de Ranchin, Raybaud, Roussille, de Saintenac, Salverte, Saint-Horrent, Thevenin, le général Thiars. — *Députés qui ne se sont pas rendus à l'invitation*: MM. Arago, Auguis, Bousquet, Bureau de Puzy, Chapuys-Montlaville, Desjoberg, le général Demarçay, Larabit, Laffite, Levaillant, Lherbette. »

On lit dans le *Journal de Paris*: « Hier, à Versailles, on remarquait beaucoup un membre de l'Institut qui portait le grand cordon rouge en sautoir par-dessus son habit vert. Ce membre de l'Institut était M. Dupin, non M. Charles Dupin, mais M. Dupin, président de la chambre des députés. — M. Dupin, nous l'avons dit et nous le répétons, est depuis

Le matin d'un beau lundi, le sieur Batisat se promenait seul. Dire à quoi il pensait serait peut-être téméraire: toutefois il y a tout lieu de soupçonner qu'une idée lui roulait par la tête: car il relevait sa moustache, gesticulait, frappait violemment de la main une petite brochure qu'on a su depuis être une des dernières publications sur l'affranchissement de la femme. La pensée du sieur Batisat se formulait par des exclamations.

C'était un mauvais moment pour l'aborder; aussi un sieur Bidoux fit-il preuve d'une grande audace en lui frappant sur l'épaule, geste aussitôt adouci par l'offre d'un verre de vin blanc.

La conversation de rouler sur l'affranchissement de la femme; et sur ce texte Batisat se s'échauffa, de rétorquer les arguments de la brochure et de prouver à Bidoux, ébahi, que l'esclavage le plus complet est la seule condition sociale que des hommes de sens puissent accorder à la femme.

— Chacun son idée, M. Batisat, je respecte la vôtre; comment trouvez-vous ce petit vin?

— Pas mauvais, M. Bidoux: je vous offrirais bien de redoubler; mais ne prévoyant pas le plaisir de votre société, je me trouve être sans monnaie.

— Ça ne fait rien, M. Batisat; il ne sera pas dit pour ça que nous nous en irons sur une jambe, entre voisins.

On boit donc un second coup, un troisième. Le vin blanc ouvre l'appétit; on rencontre un troisième voisin qui offre un petit verre, lequel redoublé amène la proposition d'un petit déjeuner joué au billard.

— Eh bien! M. Batisat, qu'en dites-vous? Une douzaine d'huitres, ça vous va-t-il?

— Pourquoi pas? Des huitres, toujours; mais pour ce matin, je vous remercie.

— Bah! bah! c'est lundi aujourd'hui, vous n'avez rien à faire ni nous non plus; ça fera crier un peu les femmes, mais qu'est-ce que cela fait? On les laisse crier et on s'amuse.

— Par exemple, c'est, sacrédieu! pas ma femme qui pourrait m'empêcher de déjeuner; mais, comme M. Bidoux sait, ne prévoyant pas votre société, je n'ai pas d'argent sur moi, et je crois que ma femme n'est pas encore levée. J'ai oublié ma clé. — Est-ce que vous avez besoin d'argent pour déjeuner dans

deux ans d'une ardeur infatigable à prêcher contre l'habit noir et pour l'habit brodé. Ceux de ses collègues qui, sur ses vives instances, se sont déterminés à faire faire un costume, trouvaient donc assez étrange qu'il parût les renier, et se demandaient comment, dans une telle solennité, il préférerait sa qualité d'académicien à celle de président de la chambre élective. Le fait est d'autant plus singulier, disaient-ils, que M. Dupin, il y a peu de jours encore, se prononçait en faveur de la mesure qui enjoignait aux députés de ne se présenter qu'en uniforme.

Nous concevons l'étonnement des députés qui tenaient hier ce langage, mais sans le partager. Il y a en M. Dupin trois ou quatre hommes différents, l'homme de la chambre, l'homme du château, l'homme du palais, l'homme des journaux enfin. Or, ce dernier domine tous les autres, et du moment où nous avons vu le Constitutionnel faire la morale à M. Dupin au sujet de sa prédilection pour les habits brodés, nous avons été parfaitement sûrs que M. Dupin n'y tiendrait pas long-temps. Bon nombre de députés d'ailleurs savaient que M. Dupin avait confectionné la mesure qui a fait si grand scandale au commencement de la semaine, et lui en gardaient rancune. Il fallait les désarmer. Cependant, se présenter en frac, après avoir si vivement et si long-temps déclaré contre le frac, n'était guère possible. Que faire donc? Tourner la difficulté au lieu de l'aborder de front. M. Dupin a donc ouvert sa garde-robe, et là, à côté de son habit noir, de sa robe de magistrat et de son habit de député, il a découvert un habit vert qui lui a paru merveilleux pour se tirer d'affaires. A l'aide de cet habit tiers-parti, on peut en effet, ainsi que le remarque spirituellement un journal du matin, se donner au château comme ayant fait échec à la chambre, et à la chambre comme ayant fait échec au roi.

On nous assure, au reste, qu'interrogé par plusieurs de ses collègues sur les motifs qui l'avaient déterminé à faire un tel choix, M. Dupin a répondu que comme il s'agissait de voir des tableaux, l'habit d'académicien lui avait paru plus à propos. La réponse est en tout digne de la conduite.

BAL DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Les magnificences de la fête de Versailles sont à peine terminées, que déjà l'on veut savoir ce que sera la fête de l'Hôtel-de-Ville. Nous donnons à nos lecteurs les détails venus à notre connaissance :

A six heures, banquet du roi; la table sera de 180 couverts, et occupée par les notabilités du jour. Le banquet aura lieu dans la salle du Trône, restaurée à neuf, et tendue en papier velouté cramoisi avec encadrements en plates-bandes et baguettes dorées.

Les draperies, les rideaux des fenêtres seront en étoffes de soie cramoisie, avec des ornements dans le goût le plus riche. La salle sera éclairée par 33 lustres, dont celui du milieu représentera les armes de la ville de Paris, c'est-à-dire un vaisseau à trois mâts, armé de canons et portant cent bougies. Ce lustre seul est estimé 22,000 fr.

Après le dîner, la famille royale passera dans le salon bleu, dit des Fastes, où le café sera servi. Après le café, il y aura concert dans le même salon; l'orchestre sera composé de tous les premiers talents de la capitale, et placé dans une tribune inaperçue des assistants. A la suite du concert, les fenêtres du salon qui donnent sur la cour du préfet seront ouvertes, et Madame la duchesse d'Orléans, invitée à s'en approcher, se trouvera en présence du panorama préparé par M. Feuchère.

Après cela, la cour se rendra dans la grande salle dite du Jardin, où le bal sera ouvert par des quadrilles dont on ne connaît pas encore la composition.

Cette salle nouvellement restaurée, dont les parties qui ne sont pas couvertes d'or ou de glaces sont drapées en soie bleu-de-ciel, sera éclairée par cinquante lustres répétés à l'infini par des glaces magnifiques. L'estrade sur laquelle s'élève le trône, où la famille royale arrivera sans avoir à traverser la salle, occupe le centre des gradins du côté gauche de la salle; l'orchestre est placé dans le fond.

Immédiatement après le dîner, la salle du Trône sera disposée pour la danse. Dans la salle dite de Saint-Jean sera dressée la table des personnages qui n'auront pas trouvé place à celle du roi.

La salle dite des Colonnes, éclairée par 45 lampes, est destinée à recevoir le souper offert aux invités; des tables seront également dressées dans la salle de la cour, au-dessous de laquelle se trouve le joli parterre placé au niveau des deux salles de danse. On y viendra respirer le frais procuré par un beau jet d'eau entouré des arbustes les plus rares. Dans ce dernier lieu, comme dans tous les autres, les décorations et les ornements produiront de magiques effets de lumière.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

Fin de la séance du 12 juin.

La chambre continue la discussion de la loi sur les rivières. M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics, prétend que la balance a été tenue égale entre toutes les parties de la France, et que rien dans la loi ne blesse la justice distributive.

Le Nord n'est pas mieux traité que le Midi, et la ligne qui a été tracée entre ces deux points de la France n'existe que dans l'imagination de M. Jaubert. Aux millions qu'il a distribués dans le Midi, il a oublié d'ajouter les huit millions qui vont être consacrés au canal latéral de la Garonne.

Les rivières, qui, selon M. Jaubert, ont été oubliées, ont occupé l'administration; des études ont été préparées. Le gouvernement a distribué à la commission, dont M. Jaubert faisait partie, des pièces qui prouvent que les ponts-et-chaussées ont étudié le cours de la Vienne et de l'Allier.

Quant à l'insuffisance du corps des ponts-et-chaussées, il est vrai qu'il n'y a pas des services organisés pour chaque rivière; mais le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu, et avant de proposer à la chambre d'augmenter le personnel des ponts-et-chaussées, il fallait attendre que toutes les lois sur les travaux publics fussent rendues. Maintenant qu'on sait ce que l'on doit faire, le gouvernement avisera aux moyens d'exécution.

M. Bossières présente quelques observations au milieu des cris répétés: Aux voix! aux voix!

M. Mercier (de l'Orne) insiste pour se faire entendre. Il trouve qu'il y a confusion dans les divers projets amendés par la commission sur cette matière.

Après quelques explications de M. le rapporteur, on passe à la discussion des articles.

Premier projet.

ART. 1er. Une somme de 1,970,000 fr. est affectée au perfectionnement de la navigation de l'Aa, et des canaux de Calais, de la Colme et de Bourbourg. — Adopté.

ART. 2. Une somme de sept millions (7,000,000) est affectée au perfectionnement de la navigation de la Meuse, depuis Sedan jusqu'à la frontière de Belgique. — Adopté.

ART. 3. Une somme de seize millions sept cent mille fr. (16,700,000 fr.) est affectée à l'établissement de deux canaux latéraux à la Marne, l'un entre Vitry-le-Français et Disy, l'autre entre Meaux et Châlifier. »

Après des explications toutes d'intérêt local sur le changement de chiffre apporté dans l'amendement de la commission, qui était primitivement de 11,700,000 fr., l'art. 3 est renvoyé à demain.

(Correspondance particulière du Censeur)

Séance du 13 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

A midi précis, le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

On compte dans la salle trente députés au plus.

M. le président: Si les séances commencent aussi tard, c'est par la faute du *Moniteur* qui, chaque jour, annonce la séance pour une heure, bien que je l'indique pour midi.

Il invite les rédacteurs du *Moniteur* à faire cesser cette inexactitude. (L'appel nominal! l'appel nominal!)

A une heure et un quart, la chambre est à peu près en nombre.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les rivières. On est resté hier à l'art. 3, ainsi conçu :

« Une somme de 11,100,000 fr. est affectée à l'établissement de deux canaux latéraux à la Marne, l'un entre Vitry-le-Français et Disy, l'autre entre Meaux et Châlifier. »

M. Croissant: Hier, à la fin de la séance, en réponse à une interpellation de MM. Etienne et Moreau (de la Meurthe), M. le directeur-général a déclaré que le gouvernement désirait que la jonction du Rhin et de la Marne fut bientôt exécutée. Aujourd'hui, je désirerais que M. le ministre du commerce s'expliquât un peu plus catégoriquement à cet égard. Il serait utile qu'on nous apprît si le gouvernement est dans l'intention de s'occuper réellement de ce grand projet qui réunirait la Seine au Rhin.

M. Martin, ministre du commerce: Nous désirons tous la jonction du Rhin à la Seine; on s'est déjà occupé de négocier avec la compagnie qui a fait les études de ce projet: aussitôt que la chambre aura voté la loi actuelle relative à la Marne, on traitera avec la compagnie, ou on mettra les travaux en adjudication.

M. Fulchiron fait ressortir la nécessité de hâter la construction du canal du Rhin à la Seine; si l'on ne veut perdre le transit qui tombera tout dans les mains des Belges et des Allemands.

M. d'Angeville: Comment voulez-vous vous occuper d'un projet qui vous constituera dans une dépense de plus de cent millions, lorsque vous avez des canaux, tels que celui de la Bourgogne, qui restent inachevés?

M. le président: Tâchons donc de nous renfermer dans la discussion du projet qui vous est soumis. Vous vous plaignez que votre ordre du jour soit trop chargé, et vous discutez des projets qui ne peuvent venir dans cette session et dont le ministre du commerce n'a pas qualité pour saisir la chambre, puisqu'il faut une ordonnance du roi. Revenons à l'ordre du jour.

M. d'Angeville: Si je ne suis pas dans l'ordre du jour, il y a certes inexactitude au *Moniteur*, car je traite la question telle qu'elle a été posée hier.

Revenant à l'amendement de la commission qui réduit de 18 millions à 11 la somme demandée pour les deux canaux latéraux à la Marne, je crois qu'il faut adopter le chiffre de la commission qui me semble raisonnable.

M. de Dalmatie, rapporteur: La commission a examiné la question avec le plus grand soin, et elle ne peut que persister dans sa proposition de réduction, car elle pense que le gouvernement aura fait assez pour l'intérêt de localité, en faisant aller le canal de Vitry-le-Français à Disy.

M. Martin soutient que St-Dizier est le véritable entrepôt pour la houille et qu'il faut nécessairement, dans l'intérêt de ce commerce, voter les 16 millions, somme à laquelle le gouvernement réduit sa demande. St-Dizier sera le véritable entrepôt des communications de la Marne et de l'Aisne, tandis que le projet de loi amendé par la commission, s'il était adopté, séparerait complètement la Marne de St-Dizier.

M. Jaubert essaie de démontrer que la prolongation du canal jusqu'à St-Dizier serait faite dans l'intérêt de la localité. Il déclare que si l'on veut de la houille à bon marché, la première chose à faire, c'est un canal de l'Aisne à la Marne, bien plus important que celui de Vitry à St-Dizier.

L'article amendé par la commission est mis aux voix et adopté.

M. Mathieu (de Saône-et-Loire) dépose le rapport sur le projet du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre.

M. Petou: Je demande que le rapport soit imprimé sans retard. (On rit.)

M. le président: Je dirai à cette occasion que le rapport du budget des travaux publics a été déposé il y a huit jours, et qu'il n'est pas encore imprimé. J'invite MM. les rapporteurs à corriger plus vite leurs épreuves.

Le gouvernement proposait un article 4 ainsi conçu :

« Une somme de 8,200,000 fr. est affectée à l'amélioration de la navigation de la Seine. »

» Savoir :

» Pour l'achèvement des travaux commencés entre Troyes et Nogent, 3,200,000 fr.

» Pour l'établissement d'un barrage mobile avec écluse, au passage du pertuis de la Morue, 1,000,000 fr.

» Pour le perfectionnement des chemins de halage et du lit de la rivière, depuis Nogent jusqu'à Rouen, 4,000,000 fr. »

La commission modifie cet article; elle retranche les travaux d'achèvement entre Troyes et Nogent, ou plutôt modifie ainsi le paragraphe y relatif :

« Pour la reconstruction de l'écluse et de la dérivation de Nogent-sur-Seine, 170,000 fr.

» Pour le perfectionnement des chemins de halage et du lit de la rivière, depuis Nogent jusqu'à Paris, 1,000,000 fr. »

Pour les travaux de la Seine de Paris à Rouen, la commission réduit le chiffre à 3,000,000 fr.; total, 5,170,000 fr.

M. Demeffre soutient le projet du gouvernement, de même que M. Pavée de Vandœuvre.

M. Paixhans soutient la réduction au nom des intérêts généraux.

M. Vivien: Il s'agit d'un travail commencé il y a plus de trente ans. D'après un décret impérial de 1805, la Seine devait être rendue navigable jusqu'à Troyes; une somme de 2 millions 200 mille fr. fut dépensée. La ville de Troyes acheta les terrains nécessaires pour faire un port, et vota des fonds pour contribuer à la dépense.

L'orateur s'attache à établir que la ligne de navigation de la Seine jusqu'à Troyes serait d'un intérêt plus général que beaucoup d'autres admises par la commission.

M. de Dalmatie, rapporteur: La principale considération qu'on puisse faire valoir en faveur du projet de la Haute-Seine est la dépense de 2,200,000 fr. déjà faite, et qu'il serait d'une mauvaise administration de laisser sans emploi. Mais on tirera toujours parti de cette dépense en restant dans l'esprit de la loi de 1825, et en concédant ces travaux à une compagnie qui se chargerait du canal entre Troyes et Versailles, moyennant un tarif de péage. Cette subvention est déjà forte, et à la rigueur, s'il fallait en-

core l'augmenter pour faciliter l'adjudication, cela vaudrait mieux que de mettre la dépense entière à la charge de l'Etat.

M. le rapporteur fait connaître à la chambre que deux pétitions relatives à la question en discussion ont été adressées à la commission sans pouvoir faire changer son opinion.

M. Martin: Nous avons prouvé que nous savions nous refuser aux exigences de localité; mais nous avons dû nous préoccuper de tout ce qui nous a paru d'intérêt général. Dans l'espèce, nous avons pensé que les travaux devaient être poussés aussi loin que les besoins peuvent l'exiger. L'administration n'a pas cru qu'après avoir fait des travaux de 130 lieues, il fallait s'arrêter pour livrer une autre portion du travail à une compagnie particulière, et grever ainsi de charges considérables une localité qui a fait déjà de grands sacrifices et dont l'importance ne saurait être contestée.

M. de Dalmatie insiste pour la réduction de la commission. Une discussion confuse s'engage sur la priorité à donner soit à la proposition de la commission, soit à celle du gouvernement.

M. de Dalmatie: La commission pense qu'il faudrait poser ainsi la question :

Retrancher d'abord sur la somme demandée par le gouvernement 3,030,000 fr., puis voter les 170,000 fr. pour travaux jusqu'à Nogent.

Cette proposition est mise aux voix. Après deux épreuves douteuses, on passe au scrutin sur la réduction.

En voici le résultat : Nombre des votants, 236; boules blanches, 145; boules noires, 111.

La chambre adopte la réduction. Le 1er paragraphe de la commission relatif à l'écluse de Nogent est mis aux voix et adopté.

M. Jaubert demande, sur le paragraphe 2, pourquoi les travaux relatifs aux chemins de halage, c'est-à-dire des travaux d'entretien, sont placés dans le budget annexé des travaux publics extraordinaires. Il lui semble que cette dépense doit figurer dans le budget ordinaire.

La séance continue.

DE LA CONSTITUTION ROBUSTE DES VERS A SOIE,

Par M. Loiseleur-Deslongs-champs.

Cet insecte, à l'état de larve, supporte, sans en souffrir bien sensiblement, les différentes intempéries de l'atmosphère et les variations sinon extrêmes au moins très-considérables des climats situés sous des latitudes fort différentes. En effet, le ver à soie vit depuis le 25<sup>e</sup> degré de latitude et peut-être au-dessous, en Chine, jusqu'au-delà du 55<sup>e</sup>, en Russie et en Suède. Les œufs éclosent à l'époque fixée par la nature à une température de 11° à 12° Réaumur seulement, comme à celle de 25 ou 30 ou même plus; et encore, dans le premier cas, ce faible degré de chaleur n'a pas besoin d'être constant. M. Loiseleur-Deslongs-champs a vu, en 1824, des œufs éclore dans une chambre lorsque le maximum de la température n'y était dans la journée que de 11° à 12°, et que, tous les matins, par le refroidissement de la nuit, le thermomètre ne marquait plus que 9° à 10° au-dessus de 0°.

Les variations de température que les œufs des vers à soie peuvent éprouver avant leur éclosion sont encore plus considérables.

Dans l'hiver de 1829 à 1830, l'expérimentateur a exposé pendant plusieurs jours de suite de la graine de vers à soie à 10° au-dessus du terme de la congélation, sans que cela l'ait empêché d'éclore au printemps. M. Pomerade a fait éprouver à de la graine un froid de 18° sans qu'elle en ait souffert. Par opposition à ce froid rigoureux, on peut citer les expériences de Boissier de Sauvage qui exposa un petit paquet de graine à la chaleur directe des rayons du soleil qui faisaient monter le thermomètre à 45° dans son maximum, et cette graine put néanmoins éclore. Il paraît donc démontré que des œufs de vers à soie peuvent, pendant l'alternative des deux saisons, l'hiver et le printemps, se trouver exposés à une différence de 63° de température sans en être altérés.

S'il est possible aux œufs de vers à soie d'éprouver avant l'éclosion une aussi grande différence de température et d'éclore ensuite à 11° et même à 10° de chaleur comme à 30° et plus, l'insecte lui-même peut également vivre et accomplir toutes les phases de son existence dans ces deux états différents, et par conséquent dans tous les degrés intermédiaires. Mais toutes ces phases sont changées dans ces deux températures extrêmes. Le froid prolonge l'existence de l'insecte, la chaleur la rend plus courte, et la différence peut être telle que, dans le premier cas, celui d'une basse température, la vie à l'état de larve se prolonge jusqu'à 60 jours, tandis que, dans le second, celui d'une chaleur assez élevée, elle sera bornée à 20 jours.

Le ver à soie paraît d'ailleurs être susceptible d'éprouver momentanément avec impunité un froid assez rigoureux. Justu rapporte qu'on répéta en 1753, à Vienne, une expérience qui consistait à mettre pendant cinq minutes un ver à soie dans de la glace préparée, dont le froid fut porté à un degré si excessif que l'on douta si les hommes pourraient y vivre. Le ver à soie fut retiré vivant de cette glace.

Quant au produit qu'on obtiendra des vers qu'une basse température aura fait vivre plus long-temps, comparativement à celui que donneront les vers dont la vie aura été plus courte parce qu'ils auront vécu dans un milieu plus chaud, il paraît assez vraisemblable de croire que plus l'existence de ces insectes est prolongée, plus les dangers sont multipliés pour eux, et, par conséquent, moins ils doivent produire. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, un bien plus grand nombre de ces insectes périront probablement avant de faire leur cocon, si leur éducation s'est faite sous l'influence d'une basse température, que s'ils ont été tenus dans un lieu où la chaleur se sera élevée à 20 ou 25 degrés. S'il fallait en croire un ancien livre chinois dont le P. Du Halde a fait l'extrait, il y aurait une différence énorme entre le produit des vers dont l'existence est hâtée par de bons soins et celui qu'on retire de ceux dont l'existence se trouve prolongée parce que les soins et la nourriture n'ont pas été convenables. Ainsi l'auteur chinois dit qu'on peut obtenir d'un *mas* de vers pesés aussitôt après leur naissance ce qui équivaut à un peu plus d'un gros vingt-cinq onces de soie, si les soins et la nourriture ont été donnés de telle sorte que les vers aient vécu seulement 23 à 25 jours; tandis qu'on n'en obtiendra que 20 onces si l'existence des vers a été de 28 jours, et enfin 10 onces seulement lorsque la vie s'est prolongée plus d'un mois.

M. Loiseleur-Deslongs-champs croit devoir conclure de ses propres expériences qu'ayant fait un très-grand nombre d'éductions, dont plusieurs se sont prolongées jusqu'à 55 et 57 jours, il n'a jamais trouvé de la production une différence aussi notable.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

**FEUILLE D'ANNONCES.**

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(2693) Samedi prochain dix-sept juin mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place du marché dite de Roanne, à Lyon, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en banques, balances, indiennes, cotonnes, sabots, batterie de cuisine, et beaucoup d'autres objets, le tout au comptant. **DÉRIEUX.**

(2695) **VENTE APRÈS DÉCÈS**  
D'ARGENTERIE ET BIJOUX,  
Place Port-du-Temple, n° 42, au 1er.

Le samedi premier juillet l'an mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile susdit, à la vente aux enchères et au comptant de divers bijoux et argenterie, lesquels se composent de :

Six couverts, deux cuillères à ragoût, six cuillères à café, le tout en argent au premier titre, et du poids de 1564 grammes; deux anneaux or pesant 4 grammes, une bague or garnie d'une pierre dite brillant; une montre à boîte d'or, son cadran en émail.

Ladite vente sera faite à la requête de dame Elisabeth Perrier, veuve du sieur Etienne Deléchaux, et en vertu d'une ordonnance en due forme rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications sur les objets qui ne seront pas vendus au poids.

(2696) Samedi dix-sept juin mil huit cent trente-sept, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, lieu du marché aux chevaux, il sera procédé à la vente forcée d'une jument de trait, grise, âgée de six ans.  
**V. THIMONNIER.**

**ANNONCES DIVERSES.**

**ÉTABLISSEMENT A REMETTRE,**  
POUR CAUSE DE SANTÉ,  
A des conditions avantageuses.

Un très-bel établissement en pleine activité, réunissant les professions de confiseur, pâtissier et limonadier, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Genève, existant depuis plusieurs années, et très-bien achalandé.

S'adresser à MM. Charvet et Senard, négociants à Lyon, rue de Castrie, n° 10, ou à MM. Bouffier frères, rue du Grand-Mezel, à Genève. (2677)

(2678) **A CÉDER.** — Une fonderie pour pièces de fonte de toutes dimensions. Elle est située à St-Etienne, et jouit d'une clientèle nombreuse : elle possède un matériel complet et une riche collection de modèles ; c'est un établissement nécessaire aux besoins de la localité.

On accordera des facilités pour les paiements.  
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Henri Ramay, place Henri IV, à Lyon.

(2664) **A VENDRE.** — Six bicherées de terrain propre à bâtir, situé sur la place de Villeurbanne, à côté de l'église neuve.  
S'adresser chez M. Petit, n° 7, à Serin.

**AVIS AUX FAMILLES.**

**Assurances et Remplacements militaires,**

Dirigés par MM. Nathan Mayer et Comp<sup>e</sup>, propriétaires et agents d'affaires, patentés à la mairie de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue des Célestins, n° 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1836.

Les fonds ou valeurs provenant des assurances resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Comp<sup>e</sup> que sur la production des pièces justificatives.

Le prix de l'assurance est fixé comme il suit :

Arrondissement de Lyon.	
Cantons de la ville (cinquième excepté),	1,000 f.
Cinquième canton de la ville, comprenant le faubourg de Vaise,	900
Cantons ruraux,	800
Arrondissement de Villefranche.	
Cantons de Thizy, Tarare et Monsols,	900
Villefranche et autres cantons non désignés,	800

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 8, ou chez MM. les notaires délégués, Charvériat, Laforest et Tavernier, à Lyon; Perroud, à Neuville-sur-Saône; Rémond, à Caluire; Bolo, à Limonest; Parceint, greffier, à St-Cyr-au-Mont-d'Or; Carre, à Anse; Portalès, à Villefranche; Dulac, à Beaujeu; Dulac, à Belleville; Vernay, à Lamure; Lacroix, à Monsols; Salet, à Tarare; Santallier, à Thizy; Gonnet et Duchamp, au Bois-d'Oingt; Peillon, à l'Arbresle; Flurant, huissier au même lieu; Rappet, à Grézieu-Lavarenne pour Vaugneray; Perrin, à St-Symphorien; Rivoyre, notaire, et Pascal, greffier, à St-Laurent-de-Chamousset; Angelo, à Charly pour St-Genis-Laval, et Lyons, à Condrieu.

**DÉPURATIF DU SANG.**

**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH,**  
DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

**PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE,** les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1833, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Paris, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la Gazette officielle de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil, sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'Extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de leur profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement de leur conque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements et universités peuvent être vus chez l'auteur : témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.  
A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinot; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12; à VALENCE, M. Collet, Grande-Rue, 56. (1782)

**LE TAFFETAS GOMMÉ POUR LES**  
**CORS, DURILLONS, OIGNONS,**

Préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris, est le seul qui détruit ces sortes d'affections en peu de jours, sans douleur et sans salir la chaussure. — Dépôt dans toutes les villes de France et de l'étranger; Sarret, à Lyon, rue de la Fromagerie, 1; Michel, à Tarare. (2694)

**AVIS.** Nous rappelons à nos lecteurs que les taffetas Le Perdriel, l'un pour vésicatoires, l'autre pour cautères, ainsi que ses autres produits pour ces sortes d'exutoires, se trouvent à la pharmacie de M. Vernet, place des Terreaux; celles des Célestins, à Lyon; de MM. Michel, à Tarare; Couturier, à St-Etienne; Suchet, à Chalon; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Louhans. (2691)

(2697) **A LOUER de suite.** — Deux magasins avec ou sans appartement. S'y adresser, rue Petit-Soulier, n° 9, et rue des Auges, n° 1.

(2698) **A VENDRE, à très-bas prix.** — Un pressoir à l'usage d'un apprêteur, cartonier, vinaigrier, ou fabricant d'huile.  
S'adresser faubourg Saint-Clair, n° 42.

(2659) On désire trouver un associé qui puisse faire une mise de fonds de 5 à 10,000 fr. dans une entreprise à l'abri des chances du commerce, et dont les bénéfices sont considérables. Le bailleur de fonds en aura seul le maniement.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

(2690) **A LOUER de suite.** — Une jolie maison bourgeoise, réparée à neuf, composée de sept pièces, cave, trois greniers, avec puits et citerne, une superbe salle d'ombrage, et la jouissance pour la promenade d'un vaste clos et parterre, située rue St-Pothin, n° 5, à la Croix-Rousse, près des portes des Chartreux; le tout très-bien tenu, dans une belle position, propre pour un pensionnat. S'y adresser, pour traiter du prix, tous les jours, de trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq.

**DÉPURATIF DU SANG.**

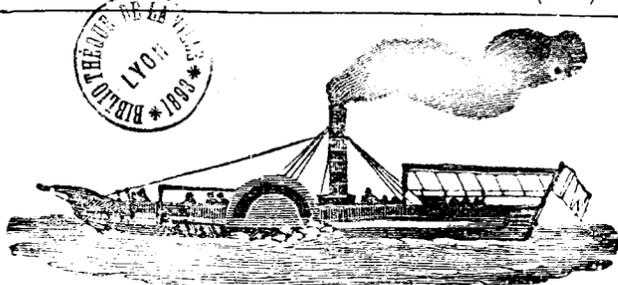
**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE**

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martinot; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; Mâcon, M. Lacroix; Grenoble, M. Ricard; Valence, M. Cottet. (1876)



**PAQUEBOT A VAPEUR**  
FRANÇAIS  
**POUR CADIX.**

Le paquebot à vapeur français le *Phocéen*, de la force de 140 chevaux (capitaine T. Auzet), partira de MARSEILLE pour CADIX le 25 juin courant, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Carthagène, Almería, Malaga et Gibraltar.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. T. Périer et Ce, armateurs, ou à MM. Fraissinet et Robert, courtiers, rue Canebière, n° 33. (2613)

(2693) M. CAMINO, professeur de langue italienne et répétiteur au collège royal de Lyon, ouvrira lundi 19 juin un cours d'italien qui durera trois mois. Les leçons auront lieu tous les jours non fériés, de neuf à dix heures du soir, au domicile du professeur, place du Collège, n° 40. — Prix du cours : 50 fr.

**PAR BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONNEMENTS.**  
Mentions honorables et médailles d'encouragement.

**AMIDON, FÉCULE.**

Nouveaux procédés pour fabriquer l'amidon sans mise en trempe et sans mauvaise odeur. — Nouvelles râpes perfectionnées pour râper la pomme de terre et la betterave. — Tamis mécanique, d'un nouveau système, s'alimentant seul, n'exigeant que peu de force, peu de place, peu d'eau et épousant parfaitement les mares de toute féculé. — Séchoirs mécaniques. Cette machine supprime les séchoirs ou haloirs à l'air et remplace les étuves; la féculé y est introduite sortant des bachelés ou égouttoirs et en sort parfaitement séchée. — Amidonniers, ou machine à extraire le gluten pur de l'amidon. — Blutoirs pour la féculé et la gomme de féculé. — Grilloirs pour l'amidon. — Torréfacteurs pour la gomme. — Lames de scie en acier fondu et autres. — Tissus pour tamis, en laiton, soie, crin, etc. — Par MM. SAINT-ETIENNE, ingénieurs-mécaniciens, fabricants de produits amilacés, rue du Chevet-Saint-Landry, 1, à Paris. On est admis, après commande, à voir fonctionner ces machines en fabrique. (Affranchir.) (2687)

**PAPIER CHIMIQUE**

DE FAYARD ET BLAYN, PHARMACIENS A PARIS.

Ce papier, ordonné depuis plusieurs années par les praticiens les plus distingués de Paris, réussit parfaitement dans les maladies suivantes : rhumatismes, maux de reins, goutte, plaies, brûlures, cors aux pieds, œils-de-perdrix, oignons, durillons. — Prix : 2 f. la feuille. — Dépôt à Lyon, chez André et Macors; à Tarare, chez Michel, tous pharmaciens. (2641)

**MAUX DE DENTS.**

L'Araby enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dents la plus vive, guérit la carie et s'emploie sans aucun danger.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Bretonville et Michel, place des Terreaux, n° 21; Grandperrier, rue Saint-Dominique, n° 12;

A Grenoble, Esprit, place Grenette, n° 19;  
A Valence, Rey, parfumeur, Grande-Rue. (2410)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de **SIROPE ROBINSON** qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Mariani, à Villefranche; Forrat, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

**Spectacles du jeudi 15 juin 1837.**

**GRAND-THÉÂTRE.**  
1<sup>o</sup> L'ÉCOLE DES FEMMES, comédie en cinq actes. — 2<sup>o</sup> LES VÉRITABLES SÉDUCÉS, opéra-comique en deux actes. — 3<sup>o</sup> LES MERCIERS, ballet-pantomime en deux actes. — On commencera à 6 heures.  
**GYMNASE-LYONNAIS.**  
1<sup>o</sup> GEORGINE, vaudeville en un acte. — 2<sup>o</sup> CÉSAR, ou LE CHIEF DU CHATEAU, vaudeville en deux actes. — 3<sup>o</sup> CASANOVA, vaudeville en trois actes. — On commencera à 6 heures.

**Bourse de Paris du 13 juin 1837.**

Il règne aujourd'hui un calme plat à la bourse. Le 50/0 est resté très-peu d'affaires de 77 90 à 78 faible.

La dépêche télégraphique d'hier soir faisait craindre une forte baisse dans l'actif; si s'est pourtant soutenu. On a fait à 24 et 24 1/4, et on est resté à 24 5/8 demandé.

Le même stagnation règne dans les chemins de fer. En général, il n'y a pas eu d'affaires.

Cinq pour cent	108 65	108 75	108 65	108 75
— fin courant	108 80	108 85	108 80	108 85
Quatre pour cent	99 50			
Trois pour cent	77 85	77 90	77 90	77 90
— fin courant	77 95	78	77 85	78
Rentes de Naples	96 50	96 40	96 50	96 40
— fin courant	96 65	96 65	96 65	96 65